

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Aibek Nambetkaziev 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer	
Loyer Janvier 2017	
	Quittance n° 1
Reçu de : M. Aibek Nambetkaziev la somme de : 400,00€ sur 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du terme du mois de janvier 2017 Fait à Villiers sur Marne le 29-01-17 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Paiement locataire : 400,00 € - Solde à payer : 230,00 €
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.	

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Aibek Nambetkaziev 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer	
Loyer Février 2017	
Quittance n° 2	
<p>Reçu de : M. Aibek Nambetkaziev</p> <p>la somme de : 630,00 €</p> <p>pour loyer et accessoires des locaux sis à :</p> <p>33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne</p> <p>en paiement du terme du mois de février</p> <p>Fait à Villiers sur Marne le 19-02-17</p> <p>Signature du bailleur</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Détail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € Somme total payé en janvier : 630€ <ul style="list-style-type: none"> - Paiement locataire en janvier : 400,00 € - Solde à payer pour janvier: 230,00 €
<p>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</p>	

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Aibek Nambetkaziev 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Mars 2017		Quittance n° 3
<p>Reçu de : M. Aibek Nambetkaziev</p> <p>la somme de : 630,00 €</p> <p>pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne</p> <p>en paiement du terme du mois de mars</p> <p>Fait à Villiers sur Marne le 17-04-17</p> <p>Signature du bailleur</p> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>	<p>Détail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € Somme total payé en janvier : 630€ <ul style="list-style-type: none"> - Paiement locataire en janvier : 400,00 € - Solde à payer pour janvier: 230,00 € 	
<p>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</p>		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

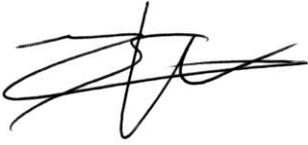
Locataire Destinataire
Monsieur Aibek Nambetkaziev 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Avril 2017		Quittance n° 4
<p>Reçu de : M. Aibek Nambetkaziev</p> <p>la somme de : 580,00 €</p> <p>pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne</p> <p>en paiement du terme du mois d'avril</p> <p>Fait à Villiers sur Marne le 17-04-17</p> <p>Signature du bailleur</p> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>	<p>Détail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € <ul style="list-style-type: none"> - Paiement locataire en janvier : 400,00 € - Solde à payer pour janvier: 230,00 € - Solde à payer pour avril : 50,00 € charges 	
<p>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</p>		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

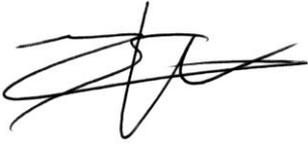
Locataire Destinataire
Monsieur Aibek Nambetkaziev 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer	
Loyer mai 2017	
Quittance n° 5	
Reçu de : M. Aibek Nambetkaziev la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du terme du mois de mai Fait à Villiers sur Marne le 16-05-17 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Somme total payé en mai : 630€
<p>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</p>	

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Aibek Nambetkaziev 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer juin 2017		Quittance n° 6
<p>Reçu de : M. Aibek Nambetkaziev</p> <p>la somme de : 630,00 €</p> <p>pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne</p> <p>en paiement du terme du mois de juin</p> <p>Fait à Villiers sur Marne le 20-06-17</p> <p>Signature du bailleur</p> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>	<p>Détail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € <p>- Somme total payé en mai : 630€</p>	
<p><small>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</small></p>		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

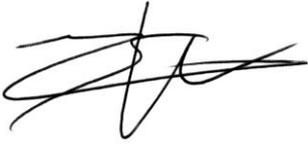
Locataire Destinataire
Monsieur Aibek Nambetkaziev 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer juillet 2017	
Quittance n° 7	
<p>Reçu de : M. Aibek Nambetkaziev</p> <p>la somme de : 630,00 €</p> <p>pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne</p> <p>en paiement du terme du mois de juillet</p> <p>Fait à Villiers sur Marne le 14 juillet 2017</p> <p>Signature du bailleur</p> 	<p>Détail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € <p>- Somme total payé en mai : 630€</p>
<p>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</p>	

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Aibek Nambetkaziev 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Août 2017		Quittance n° 8
Reçu de : M. Aibek Nambetkaziev la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du terme du mois de août Fait à Villiers sur Marne le 14 août 2017 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Somme total payé en mai : 630€	
<p>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</p>		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Aibek Nambetkaziev 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Septembre 2017		Quittance n° 9
<p>Reçu de : M. Aibek Nambetkaziev</p> <p>la somme de : 630,00 €</p> <p>pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne</p> <p>en paiement du terme du mois de septembre</p> <p>Fait à Villiers sur Marne le 11 septembre 2017</p> <p>Signature du bailleur</p> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>	<p>Détail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € <p>- Somme total payé en mai : 630€</p>	
<p>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</p>		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Aibek Nambetkaziev 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Octobre 2017		Quittance n° 10
<p>Reçu de : M. Aibek Nambetkaziev</p> <p>la somme de : 630,00 €</p> <p>pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne</p> <p>en paiement du terme du mois d'Octobre</p> <p>Fait à Villiers sur Marne le 11 Octobre 2017</p> <p>Signature du bailleur</p> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>	<p>Détail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € 	
<p>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</p>		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Aibek Nambetkaziev 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Novembre 2017		Quittance n° 11
<p>Reçu de : M. Aibek Nambetkaziev</p> <p>la somme de : 630,00 €</p> <p>pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne</p> <p>en paiement du terme du mois de Novembre</p> <p>Fait à Villiers sur Marne le 11 Novembre 2017</p> <p>Signature du bailleur</p> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>	<p>Détail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € 	
<p>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</p>		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Aibek Nambetkaziev 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Décembre 2017	
Quittance n° 12	
Reçu de : M. Aibek Nambetkaziev la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du terme du mois de Décembre Fait à Villiers sur Marne le 11 Décembre 2017 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 €
<small>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</small>	

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.